

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2020-2021

L'INSTITUT SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER TOUT DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE JUGÉ NÉCESSAIRE.

A. DOCUMENTS DE BASE, pour tous.

A.1. Photo d'identité numérisée au format JPEG sans port de couvre-chef (casquette, voile, chapeau, ...).

A.2. Carte d'identité RECTO ET VERSO ou passeport en ordre de validité.

A.3. Diplôme de fin d'études secondaires (CESS, baccalauréat français, ...) OU autre titre d'accès.

Diplôme belge :

- [CESS obtenu en 2020](#) : formule provisoire avec date d'obtention, signature du chef d'établissement et sceau de l'établissement scolaire.
 OU
- [CESS obtenu avant 2020](#) : diplôme définitif avec date d'obtention, signature du titulaire (= l'étudiant), signature du chef d'établissement et sceau du ministère.
 OU
- [Autre titre d'accès](#) : diplôme/titre définitif (jury, examen d'admission, ...).

Diplôme étranger :

- [Baccalauréat français obtenu en 2020](#) : relevé de notes avec la session indiquée en haut, à droite (= juin 2020), signature du chef de centre et cachet + équivalence (voir point B.3. repris ci-dessous)
 OU
- [Autre titre d'accès étranger](#) : diplôme définitif avec date d'obtention, signature et cachet de l'organisme compétent et signature du titulaire du diplôme (= l'étudiant) le cas échéant + équivalence (voir point B.3. repris ci-dessous)

A.4. Certificat d'aptitude physique [voir annexe 1](#) (pas d'autre modèle accepté) complété sans aucune rature, daté et signé intégralement par la main de votre médecin traitant. Attention, pour être recevable, le cachet avec le nom et le numéro INAMI (RPPS en France) du médecin doit être lisible.

A.5. Si demande d'inscription après le 13 septembre 2020 : preuve des activités [voir annexe 2](#) du 14 septembre jusqu'au jour de l'inscription. En cas d'inscription aux études pour 2020-2021 : preuve d'annulation de cette inscription.

B. COMPLÉMENTS, en fonction de la nationalité et du pays de délivrance du diplôme.

Hors UE :

B.1. Carte de séjour belge RECTO ET VERSO de type B, C, D, F ou F+.

OU

B.2. Autres documents d'assimilation [à télécharger](#)

Attention, l'étudiant Hors UE non assimilé à l'étudiant européen devra également apporter la preuve d'une moyenne au bac d'au moins 13/20

Diplôme étranger :

B.3. Équivalence RECTO ET VERSO de la Fédération Wallonie-Bruxelles donnant accès aux études visées + certificat APS si diplôme chinois. Procédure et date limite de dépôt : www.equivalences.cfwb.be

C. COMPLÉMENTS, en fonction de l'orientation souhaitée.

AESI Educ. physique :

C.1. Si diplôme secondaire non rédigé en français : preuve d'une maîtrise suffisante du français [voir lien](#) ou examen linguistique à réussir.

Infirmier/Sage-femme :

C.2. Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois **modèle 2** destiné aux contacts avec mineurs(à obtenir à la commune : soit au guichet électronique, soit au permanence). France : bulletin n°3.

Kinésithérapie :

C.3. **Belge** : certificat de résidence en Belgique délivré au plus tôt le 1^{er} mai 2020 [à télécharger sur « www.ibz.rrn.fgov.be »](#)

C.4. **Non-belge** : Formulaire de demande d'inscription + documents justifiant votre statut de résident en Belgique [à télécharger](#)

Spécialisations :

C.5. **Diplôme de l'enseignement supérieur** ou sa formule provisoire si diplômé en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020 OU autre titre d'accès.

ET

C.6. **Extrait du casier judiciaire** (document abrogé le 06/05/2020)

ET

C.7. **Annexe au programme annuel d'études.** [à télécharger](#)

D. COMPLÉMENTS, pour le candidat qui ne sort pas directement des études

secondaires de plein exercice (CESS/BAC avant 2020, jury central, promotion sociale, examen d'admission, ...).

D.1. Si diplôme secondaire obtenu antérieurement à 2015-2016 : **déclaration d'activités.** [voir annexe 3](#)

D.2. **Preuves des activités académiques et non académiques** des 5 dernières années ou depuis la fin des études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. [voir annexe 2](#) **Attention ! Si justificatif manquant ou non conforme = dossier incomplet**

D.3. **Traduction jurée** si ces preuves d'activités sont rédigées dans une autre langue que le français, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais.

D.4. **Bilan de santé** (visite médicale présentée au PSE lors de votre première année d'études– à ne pas confondre avec le CESI) si obtenu dans un autre enseignement supérieur en Belgique, en Haute école en Fédération Wallonie-Bruxelles.

D.5. **Attestation d'apurement des dettes** relative à votre dernière inscription en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique) : université, haute école, promotion sociale.

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE

*Pour les orientations dont les études requièrent une pratique du sport constante, ce certificat correspond au **certificat de non contre-indication** à la pratique sportive.*

À faire compléter INTÉGRALEMENT par le médecin traitant.

Je soussigné(e) ,
 Docteur en médecine, atteste, après l'avoir interrogé(e) et examiné(e), que Mademoiselle/Madame/Monsieur :

 né(e) à : , le :

possède les aptitudes physiques et mentales pour suivre des études dans l'enseignement supérieur, à la Haute Ecole Léonard de Vinci dans la catégorie paramédicale¹; la catégorie pédagogique² et la catégorie sociale³.

Toute information particulière peut être adressée de manière confidentielle sous pli fermé à l'attention du Docteur Olivier Henry.



DATE	SIGNATURE	CACHET DU MÉDECIN
-------------	------------------	--------------------------

¹ Catégorie paramédicale :

- Bachelier en : ergothérapie, infirmier responsable de soins généraux, kinésithérapie, podologie-podothérapie, psychomotricité et sage-femme;
- Bachelier de spécialisation en anesthésie, gériatrie et psychogériatrie, oncologie, pédiatrie et néonatalogie, santé mentale et psychiatrie, santé communautaire, soins intensifs et aide médicale urgente et soins péri-opératoires ;
- Master en kinésithérapie.

² Catégorie pédagogique : Bachelier en Coaching sportif, Option : Wellness et activités physiques différenciées et agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation éducation physique.

³ Catégorie sociale : Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives.

NOM + PRÉNOM de l'étudiant :					En ordre	Rappel prévu
Statut vaccinal de l'étudiant au (date de l'examen)						
Certificat d'aptitude aux études délivré ? OUI / NON						
Polio	Vaccination réalisée dans la petite enfance (y compris rappels de 6ans) OUI / NON / inconnu			Date du dernier rappel	OUI NON	
Diphtérie	Vaccination réalisée dans la petite enfance (y compris rappels de 6ans) OUI / NON / inconnu			Date du dernier rappel	OUI NON	
Tétanos				Date du dernier rappel	OUI NON	
Coqueluche				Date du dernier rappel	OUI NON	
Rougeole	Dose 1	Dose 1	Dose 2	Dose 2	Si Sérologie : Date : Taux :	OUI NON
Rubéole	Dose 1		Dose 2		Si Sérologie : Date : Taux :	OUI NON
Oreillons	Dose 1		Dose 2		Si Sérologie : Date : Taux :	OUI NON
Hépatite B 	Dose 1	Dose 2	Dose 3	Doses supplémentaires	Sérologie Obligatoire : Date : Taux :	OUI NON (*)
Hépatite A+B 	Dose 1	Dose 2	Dose 3	Doses supplémentaires	Sérologie Obligatoire : Date : Taux :	OUI NON (*)
Hépatite A	Dose 1	Dose 2			Si Sérologie : Date : Taux :	OUI NON
Méningite C	Dose 1					OUI NON
BCG	Doses reçues + résultats des tests tuberculiques si connus					
Autres						

La vaccination contre l'**Hépatite B** est obligatoire pour les stages (AR 29.04.99) Il est cependant possible, qu'en bloc 1 (1^{re} année), la vaccination ne soit pas encore terminée lors des premiers stages sans que cela pose problème.

(*) - Si votre patient n'a jamais été vacciné contre l'hépatite B
- Si votre patient a été vacciné mais présente un taux d'Ac < à 10

Il peut bénéficier d'un remboursement par l'agence fédérale des risques professionnels (Fédris)-pour une vaccination complète ou une dose de rappel.



Aucune vaccination contre l'hépatite ne doit donc être entreprise à l'inscription.

Site ISEI :

- Le service PSE se charge de vacciner gratuitement les étudiants.
- L'étudiant effectue une **prise de sang** mentionnant le taux d'anticorps Anti HBs (Hépatite B) auprès de son **médecin traitant** avant son examen de santé au CESI (médecine du travail).

Sites Parnasse et LLN :

- L'étudiant effectue une **prise de sang** mentionnant le taux d'anticorps Anti HBs (Hépatite B) auprès de son **médecin traitant** avant son examen de santé au CESI (médecine du travail)
- L'étudiant passe son examen de santé, muni des résultats de sa prise de sang.
 - ✓ S'il a suffisamment d'anticorps, le schéma de vaccination s'arrête.
 - ✓ Si il n'y a pas suffisamment d'anticorps, le vaccin lui sera administré au moment de l'examen médical.

N.B. : Les vaccins encadrés en gras semblent particulièrement importants pour les étudiants qui s'orientent vers une carrière paramédicale ou sociale.

Date de l'examen :

Cachet et signature du médecin traitant :

PREUVES DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES ET NON-ACADÉMIQUES

PARTIE 1 : EXPLICATIONS

POUR QUI ?

- Pour tout candidat qui ne sort pas directement des études secondaires ;
- Pour tout candidat titulaire d'un titre d'accès obtenu en dehors de l'enseignement ordinaire de plein exercice (ex.: jury, promotion sociale, examen d'admission, ...).

POURQUOI ?

Afin de juger de votre finançabilité, nous devons vérifier si vous répondez aux conditions académiques au sens de l'article 5 du décret du 11 avril 2014 relatif au financement des Hautes Écoles. Si vous êtes non-finançable, votre inscription pourrait être refusée. La preuve que vous répondez aux conditions d'accès et de financement vous incombe.

➔ **Un dossier complet et bien préparé est donc indispensable !**

PÉRIODE À JUSTIFIER ?

Vous devez fournir des justificatifs **pour chaque année académique (mois par mois) après l'obtention de votre diplôme secondaire (CESS/BAC) avec un maximum de 5 années** (ne pas fournir d'attestation antérieure à septembre 2015).

Exceptions :

- Si votre titre d'accès a été obtenu par jury/promotion sociale/examen d'admission, vous devez justifier les 5 dernières années académiques (même si votre titre d'accès a été obtenu en 2020). Les justificatifs avant l'année de vos 18 ans ne sont pas nécessaires ;
- Si vous avez été inscrit à des études d'enseignement supérieur/concours/année préparatoire antérieurement aux cinq dernières années académiques (avant l'année 2015-2016), vous êtes tenu de déclarer votre première inscription.

JUSTIFICATIFS MANQUANTS OU NON CONFORMES ?

Vous devez impérativement justifier votre emploi du temps, mois par mois et sans interruption (sauf juillet & août) par des documents officiels probants.

Pour toute activité non-académique (emploi, bénévolat, ...), vous devez impérativement vérifier que vous disposez d'une **attestation délivrée en fin de mission** (un contrat n'est donc pas valable) avec **les dates de début et de fin** et le **volume horaire** (temps plein ou nombre d'heures/semaine).

➔ **En cas de dossier incomplet ou non conforme, votre dossier sera irrecevable.**

ATTENTION ! ANNÉE PRÉPARATOIRE ET CONCOURS.

L'étudiant est considéré comme ayant acquis 0 crédit en cas d'échec, abandon ou non présentation à un concours, ou à toute épreuve permettant d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'issue d'une année d'études supérieures préparatoire ou générale menant à ce concours ou à cette épreuve. Cette disposition s'applique également aux candidats inscrits librement aux concours (sans année préparatoire).

Les années telles que PCEM, PACES, PAES, PLURIPASS, BCPST sont considérées comme des années préparatoires aux études visées par le concours : ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité et sage-femme.

Les années de STAPS sont considérées comme des années préparatoires aux études d'AESI - éducation physique et de kinésithérapie.

Concrètement, vous êtes non finançable, en :

- Ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité & sage-femme si vous avez échoué (non repris dans le classement) 2 fois en PACES ;
- Infirmier si vous avez échoué à un concours en 2018-2019 et que vous avez suivi une année préparatoire en IFSI en 2019-2020 ;
- Psychomotricité si vous avez effectué par deux fois une année prépa psychomotricien ;
- AESI - éducation physique & kinésithérapie si vous avez échoué 2 fois en STAPS.

ATTENTION ! FRAUDE À L'INSCRIPTION

Attention ! En cas de doute sur la conformité à l'original d'un document transmis, il sera demandé à l'étudiant d'apporter, par toute voie de droit, en ce compris la production de l'original, la preuve de l'exactitude des données figurant dans la copie.

Toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription et entraîne automatiquement, à l'encontre de la personne concernée, un refus d'inscription pour une durée de trois années académiques dans tout établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française.

➔ **Une omission peut être considérée comme une fraude à l'inscription.**

L'INSTITUT SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER TOUT DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE JUGÉ NÉCESSAIRE.

PARTIE 2 : PREUVES D'ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

UNIVERSITÉ & HAUTE ÉCOLE	<p>E.1. <input type="checkbox"/> Attestation de fréquentation/certificat de scolarité datée, signée, cachetée et/ou QR Code avec dates de début et de fin ainsi que l'orientation en format non abrégé. <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.2. <input type="checkbox"/> Relevé de notes officiel daté, signé et cacheté et/ou QR Code avec le <u>nombre de crédits/ECTS réussis</u> et le <u>nombre de crédits suivis</u> de la dernière session.</p> <p>Compléments, selon la situation académique :</p> <p>E.3. <input type="checkbox"/> Si réorientation au cours de la même année académique : attestation de réorientation et relevé de notes de janvier en cas de réorientation au second semestre. <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.4. <input type="checkbox"/> Si allègement en vertu de l'article 151 du décret du 7 novembre 2013, l'attestation et/ou le relevé de notes doit en faire mention. <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.5. <input type="checkbox"/> Si ajournement à la session de juin 2020 et dépôt du dossier avant les résultats de septembre : sur papier libre, mention de participation ou de renon à la session de septembre 2020. <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.6. <input type="checkbox"/> Si grade académique déjà obtenu, diplôme de l'enseignement supérieur (si diplômé en 2019-2020, dans l'attente du diplôme : attestation de réussite).</p>
PROMOTION SOCIALE	<p>E.7. <input type="checkbox"/> Attestation de FIN de fréquentation et d'acquisition de crédits¹ à faire compléter par l'établissement fréquenté. annexe 4 <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.8. <input type="checkbox"/> Si cours du soir OU volume horaire égal à 19h/semaine ou moins : déclaration sur l'honneur. annexe 5 <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.9. <input type="checkbox"/> Si grade académique déjà obtenu : diplôme de l'enseignement supérieur (si diplômé en 2019-2020, dans l'attente du diplôme : attestation de réussite).</p>
ANNÉE PRÉPARATOIRE & CONCOURS	<p>E.10. <input type="checkbox"/> Attestation de FIN de fréquentation (et non d'inscription) datée, signée et cachetée avec : - dates de début et de fin de fréquentation ; - volume horaire : temps plein ou nombre d'heures/semaine ; - la filière en format non abrégé. <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.11. <input type="checkbox"/> Si horaire égal à « 19h/semaine » ou moins : déclaration sur l'honneur. annexe 5 <input type="checkbox"/> ET</p> <p>E.12. <input type="checkbox"/> Si concours : attestation d'inscription accompagnée des résultats.</p>
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	<p>E.13. <input type="checkbox"/> Attestation de FIN de fréquentation (et non d'inscription) datée, signée et cachetée avec les dates « début + fin » de fréquentation et le niveau (= secondaire).</p>

¹ À défaut, fournir :E.7.BIS Attestation de FIN de fréquentation (et non d'inscription) datée, signée, cachetée avec :

- Unités de formation/orientation ;
- Dates de début et de fin de fréquentation ;
- Horaire de cours (ex. : du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00);
- Niveau : secondaire ou supérieur ;
- Nombre de périodes (égal ou supérieur à 750).

 ETE.7.TER Si niveau supérieur : relevé de notes officiel avec le nombre de crédits réussis/crédits suivis datés, signés et cachetés.

PARTIE 3 : PREUVES D'ACTIVITÉS NON-ACADÉMIQUES

Attention !



En cas d'activité non-académique, **surlignez en fluo** sur chacune de vos attestations :

- la date de début ;
- la date de fin ;
- le volume horaire (temps plein ou nombre d'heures/semaine).

TRAVAIL SALARIÉ	<p>F.1. <input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur délivrée en FIN de mission² (contrat = non valable) datée, signée et cachetée avec impérativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dates de début et de fin de la période d'emploi ; - volume horaire (temps plein OU nombre d'heures/semaine). <p>À défaut, fournir l'attestation de la FW-B à remplir par votre employeur. annexe 6</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.2. <input type="checkbox"/> Si volume horaire égal à 19h/semaine ou moins OU travail de nuit : déclaration sur l'honneur circonstanciée. annexe 5</p>
TRAVAIL INTÉRIMAIRE	<p>F.3. <input type="checkbox"/> Attestation de l'agence d'intérim délivrée en FIN de mission datée, signée et cachetée (contrat et attestation par mission= non valables) avec l'historique qui reprend toutes les périodes d'emploi avec <u>mois par mois</u> le nombre d'heures prestées ou le volume horaire.</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.4. <input type="checkbox"/> Si volume horaire égal à 19h/semaine ou moins OU travail de nuit : déclaration sur l'honneur circonstanciée. annexe 5</p>
TRAVAIL INDÉPENDANT	<p>F.5. <input type="checkbox"/> Avertissement extrait de rôle (= l'impôt sur les revenus des indépendants).</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.6. <input type="checkbox"/> Données de la Banque – Carrefour des entreprises : numéro d'entreprise, statut, ...</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.7. <input type="checkbox"/> Attestation de cotisations sociales INASTI pour la période concernée.</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.8. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de la FW-B mentionnant le nombre d'heures prestées par semaine et les plages de travail. Vous devrez également mentionner si vous étiez indépendant à titre principal ou à titre complémentaire. annexe 5</p>
CHÔMAGE	<p>F.9. <input type="checkbox"/> Historique des périodes de paiement des allocations de chômage avec mention : « Chômeur complet indemnisé ». Online services via https://www.onem.be/fr/citoyens</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.10. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de la FW-B mentionnant que vous n'avez pas été étudiant(e) en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période de chômage. annexe 5</p>
STAGE D'INSERTION / DEMANDEUR D'EMPLOI	<p>F.11. <input type="checkbox"/> Historique des périodes comme demandeur d'emploi avec dates de début et de fin (ACTIRIS/FOREM/VDAB). Online services via https://my.actiris.be</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.12. <input type="checkbox"/> Attestation des allocations familiales (si moins de 25 ans à la période concernée) avec : - soit la période d'octroi ET la raison d'octroi (études, demandeur d'emploi, ...) ; - soit la période de non-octroi avec dates de début et de fin de non-perception.</p>
MALADIE / INVALIDITÉ	<p>F.13. <input type="checkbox"/> Certificat médical <input type="checkbox"/> attestation de la mutuelle avec dates de début et de fin.</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>F.14. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de la FW-B mentionnant que vous n'avez pas été étudiant(e) en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période. annexe 5</p>

² Si entreprise en faillite :

F.1. BIS Attestation de faillite Contrat de travail C4 fiches de paie

CPAS / REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (RIS)	<p>F.15. <input type="checkbox"/> Historique des périodes d'émargement avec dates de début et de fin de perception du RIS (CPAS ou organisme public national similaire dans le pays d'origine). ET</p> <p>F.16. <input type="checkbox"/> Attestation des allocations familiales (si moins de 25 ans à la période concernée) avec : - soit la période d'octroi ET la raison d'octroi (études, demandeur d'emploi, ...); - soit la période de non-octroi avec dates de début et de fin de non-perception des allocations familiales. ET</p> <p>F.17. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de la FW-B mentionnant que vous n'avez pas été étudiant(e) en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période d'émargement au CPAS. annexe 5</p>
CONGÉ DE MATERNITÉ	<p>F.18. <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance de(s) enfant(s). ET</p> <p>F.19. <input type="checkbox"/> Attestation de la mutuelle avec dates de début et de fin pour le congé de maternité. Si non droit à l'indemnité de maternité, déclaration sur l'honneur circonstanciée de la FW-B. annexe 5</p>
CONGÉ PARENTAL	<p>F.20. <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance de(s) enfant(s). ET</p> <p>F.21. <input type="checkbox"/> Attestation de congé parental avec dates début et de fin (ONEM ou organisme similaire à l'étranger).</p>
PARENT AU FOYER	<p>F.22. <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance de(s) enfant(s). ET</p> <p>F.23. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur circonstanciée de la FW. annexe 5</p>
SÉJOUR LINGUISTIQUE	<p>F.24. <input type="checkbox"/> Attestation de FIN de séjour de l'organisme (EF, WEP,) avec : - dates de début et de fin du séjour ; - volume horaire (temps plein ou nombre d'heures/semaine); - niveau (secondaire/supérieur) ; - si enseignement supérieur : relevé de notes avec nombre de crédits réussis/crédits suivis. ET</p> <p>F.25. <input type="checkbox"/> Si volume horaire égal à 19h/semaine ou moins déclaration sur l'honneur circonstanciée de la FW-B. annexe 5</p>
SÉJOUR À L'ÉTRANGER	<p>F.26. <input type="checkbox"/> Passeport OU visa touristique avec dates de départ et de retour. ET</p> <p>F.27. <input type="checkbox"/> Tout document probant attestant des activités à l'étranger (fille au pair, travail saisonnier, bénévolat, formation, ...) avec : - dates de début et de fin ; - volume horaire (temps plein ou nombre d'heures/semaine). ET</p> <p>F.28. <input type="checkbox"/> Si volume horaire égal à 19h/semaine ou moins : déclaration sur l'honneur circonstanciée de la FW-B. annexe 5.</p>
AUTRES Ex : bénévolat, sportif de haut niveau, formations, ...	<p>F.29. <input type="checkbox"/> Attestation officielle de FIN de mission avec : - Dates de début et de fin ; - Volume horaire (temps plein OU nombre d'heures/semaine). ET</p> <p>F.30. <input type="checkbox"/> Si volume horaire égal à 19h/semaine ou moins déclaration sur l'honneur de la FW-B. annexe 5</p>
PÉRIODE SABBATIQUE	<p>F.31. <input type="checkbox"/> Si belge de moins de 25 ans : attestation des périodes de « non-perception » des allocations familiales ». ET</p> <p>F.32. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur circonstanciée de la FW-B. annexe 5</p>

Déclaration d'inscription ou de non-inscription dans l'enseignement supérieur AVANT 2015-2016

Je soussigné(e) déclare avoir été inscrit(e)
dans l'enseignement supérieur en Belgique et/ou à l'étranger avant septembre 2015 :

Année d'études/concours/année préparatoire (à entourer)

Année académique :/.....

Orientation :

Établissement :

Dans la négative, merci d'indiquer en toutes lettres: « Je déclare ne jamais avoir été inscrit(e)
dans l'enseignement supérieur avant septembre 2015. » :

.....
.....

Fait à :, le

Signature :

**ATTESTATION DE FRÉQUENTATION ET D'ACQUISITION DE CRÉDITS
À FAIRE COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

Au cours de l'année/..... (préciser l'année académique)

Je soussigné(e) (nom et prénom).....
représentant(e) de (dénomination de l'établissement scolaire).....
situé(e) à (adresse complète de l'établissement scolaire) :

.....
en qualité de (fonction du signataire de la présente).....
téléphone (du signataire) :/.....

atteste que Mme/Melle/Mr (biffez les mentions inutiles) (nom et prénom de la personne concernée)

.....
né(e) le à

A été régulièrement inscrite pour suivre les cours dans l'enseignement de **promotion sociale**
du (préciser la date de début)

au (préciser la date de fin)

à raison de heures /semaine

en cours du jour/cours du soir (biffer la mention inutile)

pour suivre les cours de niveau (préciser secondaire OU supérieur)

en (préciser le cycle et l'orientation)

en (préciser 1^{ère} année/ poursuite d'études ou année diplômante)

Si volume horaire inférieur à 20h/semaine

Horaire : (Exemple : horaire fixe, du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 **ou** horaire variable, du lundi au samedi
Entre 08h00 et 18h00) :

Si niveau supérieur :

L'étudiant(e) susnommé(e) a validé (indiquer le nombre de crédits réussis)

sur son programme annuel decrédits.

Fait à,
le

Signature

Cachet ou Sceau de l'établissement

Déclaration sur l'honneur en cas d'impossibilité matérielle de fournir un document justificatif dans le cadre d'une demande d'inscription ou demande d'admission

En vertu de l'article 5, alinéa 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, l'étudiant est réputé avoir été régulièrement inscrit pour chaque année académique qui suit l'obtention du diplôme, titre ou certificat visé dans les conditions d'accès, à un programme annuel de 60 crédits des études visées, sauf pour les années pour lesquelles il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Cette preuve peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoignant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Nom, Prénom de l'étudiant :

Date et lieu de naissance :

Je déclare sur l'honneur avoir exercé les activités reprises ci-dessous et être dans l'impossibilité matérielle d'en fournir la preuve :

Dates de la période concernée	Activité(s) principale(s)	Raison(s) de l'absence de document
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		

Conformément à l'article 95 § 1^{er} alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Fait à, le/...../.....

Signature de l'étudiant :

ATTESTATION A FAIRE COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom).....
représentant(e) de (dénomination de l'employeur)

.....
situé(e) à (adresse complète de l'employeur) :
.....
.....

en qualité de (fonction du signataire de la présente)
téléphone (du signataire) :/.....

atteste que M./Mme/Melle (biffez les mentions inutiles) (nom et prénom de la personne concernée)
.....
né(e) le à

est / a été employé(e) dans mon établissement en qualité de (préciser le statut) à
temps plein/partiel, à raison deh/semaine, de manière ininterrompue depuis le .../.../..... jusqu'au
.../.../.....

Fait à, le

Signature du représentant de l'employeur,

Cachet ou Sceau

